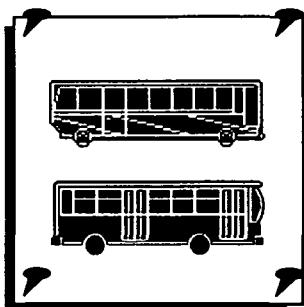


VEHICULES

TRANSPORT INTERURBAIN AGE MOYEN DU PARC : 9 ANS ET DEMI

Marcel Touzelet



Le parc des entreprises de transport collectif interurbain est constitué d'environ 42 800 véhicules au 1er janvier 1991. Ces véhicules ont parcouru en moyenne 36 300 kilomètres en 1990, et procuré un chiffre d'affaires net moyen de 8,17 F par kilomètre.

L'âge moyen de ce parc est de 9 ans et demi (9 ans au 1er janvier 1988), ce qui traduit un vieillissement de 6 mois en l'espace de trois ans). L'âge de ces véhicules varie avec leur capacité (nombre de places), l'utilisation qui en est faite et la taille des entreprises où ils sont en service.

Les tableaux ci-dessous décrivent la répartition des véhicules de transport interurbain au 1er janvier 1991 :

- selon l'utilisation principale qui en est faite.
- selon leur capacité.
- selon la taille des entreprises où ils sont en service.

	utilisation principale				ENSEMBLE
	services réguliers ordinaires	services spéciaux scolaires	transport de personnel	services occasionnels	
Nombre de véhicules	10 000	16 000	5 300	11 500	42 800
âge moyen	(8,2)	(11,8)	(8,6)	(7,9)	(9,5)

	capacité (nombre de places)				ENSEMBLE
	moins de 10 places	10 à 19	20 à 39	40 et plus	
Nombre de véhicules	1 930	1 700	4 020	35 150	42 800
âge moyen	(4,7)	(7,6)	(9,3)	(9,9)	(9,5)

	taille des entreprises (nombre de personnes)				ENSEMBLE
	moins de 6 personnes	6 à 19	20 à 99	100 et plus	
Nombre de véhicules	3 400	10 600	17 000	11 800	42 800
âge moyen	(9,7)	(10,3)	(9,6)	(8,6)	(9,5)

Les véhicules les plus anciens sont en général ceux qui effectuent les services réguliers créés à titre principal pour les services scolaires (11,8 ans en moyenne), les plus récents sont affectés aux transports occasionnels (7,9 ans en moyenne).

Plus ils sont petits, plus les véhicules sont récents. Leur ancienneté passe de 4,7 ans pour les moins de 10 places à près de dix ans (9,9) pour ceux de 40 places et plus, ces derniers constituent, avec 35 150 unités, plus de 80 % du parc.

VEHICULES

Véhicules plus récents dans les très grandes entreprises ...

Le parc est le plus récent dans les grandes entreprises (8,6 ans pour celles employant plus de cent personnes), et dans les entreprises moyennes de 6 à 19 personnes le plus ancien (10,3 ans).

La proportion des véhicules de 40 places et plus croît avec la taille des entreprises ; comme l'indique le tableau ci-dessous.

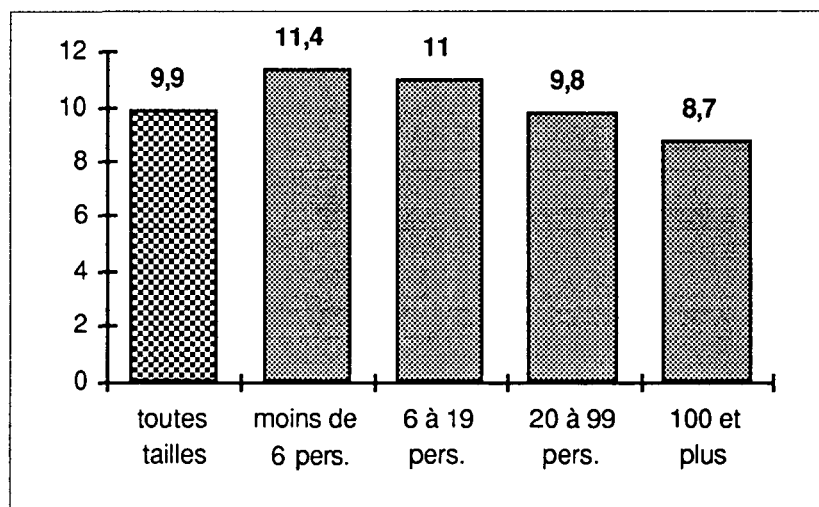
Proportion de véhicules de 40 places et plus, au 01.01.91, par classe de taille des entreprises.

moins de 6 personnes	6 à 19 personnes	20 à 99 personnes	100 personnes et plus	ENSEMBLE
54,8	74,3	84,8	93,2	82,1

Essentiellement des autocars de 40 places et plus dans les très grandes entreprises ...

Il peut paraître contradictoire que ces grandes entreprises, quasi-exclusivement équipées d'autocars de grande capacité -lesquels ont un âge supérieur à la moyenne-, possèdent le parc le plus récent (8,6 ans contre 9,5 ans pour l'ensemble des entreprises, comme cela a été noté à la page précédente). En fait cette contradiction n'est qu'apparente : l'ancienneté des autocars de 40 places et plus est bien moindre dans les entreprises de 100 personnes et plus (8,7 ans) , alors qu'elle atteint 9,9 ans pour l'ensemble de cette catégorie de véhicules. ■

Age moyen, en années, des véhicules de 40 places et plus, par classe de taille des entreprises.



Ces données proviennent de deux enquêtes de l'O.E.S.T. :

A - Enquête auprès des entreprises de transport interurbain (enquête complémentaire à l'enquête annuelle d'entreprise).

B - Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes.

Les résultats complets sont publiés :

a - dans la brochure du ministère de l'équipement, du logement et des transports , intitulée **DONNEES ET ANALYSES SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS NON URBAINS** pour ce qui concerne la première de ces enquêtes (la brochure à paraître, sera disponible au CETUR, 8 avenue Aristide Briand, 92220 BAGNEUX, Tél. 46.11.35.35).

b - dans la brochure de l'OEST intitulée **LE TRAFIC DE VOYAGEURS PAR AUTOBUS ET AUTOCARS** pour ce qui concerne la seconde de ces enquêtes.